

Chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit

Professeur Mireille Delmas-Marty

VERS UNE COMMUNAUTE DE VALEURS ? LES DROITS FONDAMENTAUX

Le 1^{er} avril 2008 – I - Les droits de l'homme : des valeurs universelles en question

3 – « Humain / non humain »

1) L'ébranlement des certitudes humanistes

- personnification de l'animal
- patrimonialisation de la nature

2) Vers un humanisme de mise en relation

- la relation humain/animal
- la relation humain/ nature

Références (par ordre de citation)

- H. de Lubac, *Pic de la Mirandole*, Aubier Montaigne, 1974, p. 65.
- Montaigne, « Apologie de Raymond Sebon », in *Essais*, Gallimard, coll. Pléiade, p. 436.
- Ph. Descola, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 2005 ; « La patrimonialisation des espaces naturels », in *Figures et problèmes de la mondialisation*, Colloque du Collège de France, 13-14 déc. 2007, inédit.
- F. Ost, *La nature hors la loi, L'écologie à l'épreuve du droit*, La découverte, 1995.
- *Déclaration Universelle des Droits de l'Animal*, proclamée le 15 octobre 1978 à la Maison de l'Unesco par la Ligue Internationale des Droits de l'Animal, révisée en 1989.
- S. Antoine, *Le régime juridique de l'animal*, Rapport Ministère de la justice, 10 mai 2005.
- E. de Fontenay, *Le silence des bêtes, La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Fayard, 1998.
- S. Desmoulin, *L'animal entre science et droit*, thèse Paris 1, 2005, Presses Univ. Aix-Marseille, 2006.
- J-P. Marguenaud, *L'animal en droit privé*, thèse Limoges 1987, PUF, 1992 ; « La personnalité juridique des animaux », *D.* 1998. Chr. 205 ; « L'animal dans le nouveau code pénal », *D.* 1995. Chr. 187.
- P-J. Delage, « La dangerosité comme éclipse de l'imputabilité et de la dignité », *RSC* 2007, p. 797.
- E. Brosset, « Brevetabilité du vivant, biodiversité et droit communautaire », in *L'outil économique en droit international et européen de l'environnement*, dir. S. Maljean-Dubois, La doc. française, 2000, p. 324 s.
- *Le droit des ressources génétiques végétales dans les rapports nord-sud*, dir. M-A. Hermitte, Bruylant, 2004.
- L. Neyret, « Le droit du vivant », in *Atteintes au vivant et responsabilité civile*, LGDJ, 2006, n°16 sq.
- S. Antoine, « L'animal et le droit des biens », *D.* 2003. Chr. 2651.
- Cass. Crim. 4 sept. 2007, *JCP* 2008.II. 10 0054 (séviées de nature sexuelle sur un animal).
- R. Libchaber et J-B. Seube, « Le droit des biens hors le code civil », *LPA*, juin 2005, n° 118.
- R. Libchaber, « La recodification du droit des biens », in *Le Code civil, 1804-2004, Livre du Bicentenaire* (dir. J. Carbonnier, J-L. Halpérin et al.), Dalloz-Litec, 2004, p. 297 sq.
- F-G. Trébulle, « Du droit de l'homme à un environnement sain », in *La charte de l'environnement*, *Jcl. Environnement*, n°4, avril 2005, Comm. 29.
- D. Deharbe, « Le principe d'intégration ou une méthodologie juridique pour le développement durable », *Ibidem*, Comm. 34.
- S. Maljean-Dubois, « Charte de l'environnement et diplomatie française », *Ibidem*, Comm. 37.
- « Le droit de l'homme à un environnement sain », dir. P. Lambert et P. Parraras, *Annuaire des droits de l'homme*, 2006.
- J-F. Flauss, « La procéduralisation des droits substantiels de la CESDH au service de la lutte contre les pollutions et nuisances », in *Pour un droit commun de l'environnement, Mélanges Prieur*, Dalloz, 2007, p. 1263.
- G. Braibant, *La charte des droits fondamentaux de l'UE*, Seuil, 2001, p. 203.
- CJCE, 28 juin 2007, *Commission c. Espagne*, C-235/04 (directive « oiseaux » n°79/409), §§ 23-27.
- Rapport du SG ONU, *Les droits de l'homme et l'environnement en tant qu'éléments du développement durable*, 19 janvier 2005, E/CN.4/2005/96.
- P. Cavalieri, « Les droits de l'homme pour les humains, les droits du singe pour les grands singes », *Le débat*, n°108, janvier-février 2000, pp. 156-162.
- M-A. Hermitte, « Pour un statut juridique de la diversité biologique », *Rev. fr. d'adm. pub.*, 1990, n° 33.
- B. Latour, *Nous n'avons jamais été modernes*, La découverte, 1997.
- S. Gutwirth, « Le cosmopolitisme, le droit et les choses », in *Pratiques cosmopolitiques du droit, Cahiers théoriques pour l'écologie politique*, n°8, L'Aube, 2004, pp. 77-88.